

**Zeitschrift:** Revue suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 130 (2009)  
**Heft:** 1-2

**Rubrik:** FSSA - Apisuisse ; Office vétérinaire fédéral

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le comité et l'assemblée des délégués de la FSSA donnent leur feu vert à l'étude de détail du centre de compétence Apisuisse

**Les travaux préparatoires en vue de la création d'un centre de compétence appelé Apisuisse franchissent une étape. Après la définition d'un concept de base en 2008, l'étude de détail commence. Les assemblées des délégués du VDRB et de la SAR pourront ainsi disposer de tous les éléments pour se prononcer.**

Avec l'acceptation de la motion Gadien, la Confédération a reçu la mission de mieux soutenir encore l'apiculture suisse. Cette motion n'a pas pour but, comme interprété parfois, le versement de subventions directes aux apicultrices et aux apiculteurs mais la création de structures de la filière apicole adaptées à notre époque. En 2008, l'Office fédéral de l'agriculture a mis à disposition un montant de fr. 50'000.- pour étudier la faisabilité d'un centre de compétences. Il s'agissait principalement d'étudier différentes variantes et solutions dans les quatre domaines-clés de l'élevage, d'un service sanitaire, de la formation et de la promotion des produits de la ruche. Le rapport et les propositions du groupe de travail sont désormais disponibles.

Le comité et l'assemblée des délégués de la FSSA en ont pris connaissance le 13 décembre 2008 et ont donné leur feu vert pour l'étape suivante. Dans cette phase, il s'agira de travailler les détails du concept afin que les assemblées des délégués du VDRB et de la SAR puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Etant donné qu'un tel travail ne peut pas être réalisé totalement à temps perdu et bénévolement, la décision a été prise d'en confier la responsabilité à une personne qui s'y consacrera à hauteur de 30 - 40%. L'OFAG met de nouveau fr. 50'000.- à disposition, évitant ainsi d'obéir les finances de la SAR et du VDRB. Les dépenses supérieures éventuelles, fixées à fr. 20'000.- au maximum, seront prises en charge par la FSSA. Dans un premier temps, en raison de ressources humaines malgré tout limitées, seuls les domaines de l'élevage et du service sanitaire seront abordés.

L'organisation du projet ressort du rapport du groupe de travail disponible sur le site internet de la SAR. Les membres de la direction du projet, des groupes de travail ainsi que la nomination du chef de projet auront lieu dans les meilleurs délais. L'association des apiculteurs tessinois (STA) a décidé, en tous cas à ce stade, de ne pas participer.

Si nous voulons obtenir les subventions prévues pour l'année 2010 dans le secteur de l'élevage, le concept de l'élevage doit être terminé au plus tard le 31 mars 2009. Un objectif très ambitieux, faut-il le reconnaître ! Les responsables de l'élevage des différentes races sont déjà informés et vont désigner en décembre encore les personnes compétentes pour participer au groupe de travail.

Le groupe de travail concernant le service sanitaire se formera et démarrera en janvier 2009.

Il n'est pas encore clair quand les assemblées des délégués pourront se prononcer. Cela dépendra de la vitesse à laquelle les groupes travailleront. De toute manière, une information détaillée sera déjà fournie lors des assemblées du printemps 2009. Il est possible que des assemblées extraordinaires soient convoquées en automne ; une attente jusqu'aux assemblées ordinaires de 2010 est aussi envisageable. Le processus sera de toute manière largement discuté avec les présidents de fédération.

**17 décembre 2008, Richard Wyss, président de la FSSA**

## Office vétérinaire fédéral

### Epizooties: nouveaux foyers du 08.11 au 21.11.2008

#### Loque américaine des abeilles

Canton	District	Commune	Nbre de cas
ARGOVIE	Laufenburg	Münchwilen (AG)	1
GRISONS	Bernina	Brusio	1
	Moesa	Cama	1



*Des orangeraies qui font saliver.*